



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-150 / 7-2-6-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 10 décembre 2020, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : H. BARADEL, F. BEVILACQUA, J-L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, B. GATTAZ, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, B. SARRAT, B. SEVEN.

Le secrétaire de séance désigné est Franck DUFFOUR.

OBJET : FINANCES / TARIFS ET SERVICES DES PRESTATIONS : Cimetière - Taxes - Droits de concession - Tarifs 2021

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Différents tarifs relatifs au Cimetière exploité en régie doivent être réactualisés. Il est proposé une augmentation moyenne de 2 % correspondant à l'augmentation des coûts d'entretien pour l'année 2021 du cimetière, taxes et droits et de concession.

Les recettes seront affectées à l'article 9202610 " Service Cimetière " du budget communal.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances, Administration Générale, Commerce et Sécurité du 07 décembre 2020,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

... / ...

- D'adopter les tarifs suivants :

<u>I - TAXES</u>	2021 euros
TAXE INHUMATION - Adulte 1 ^{er} corps 54,14 € Corps suivant (même inhumation) 27,30 € - Enfant 1 ^{er} corps 27,30 € Corps suivant (même inhumation) 13,67 €	
TAXE DESCENTE EN CAVEAU - Tarif unique 81,64 € - Corps suivant (même inhumation) 40,83 €	
URNE CINERAIRE EN COLUMBARIUM OU CAVEAU - Taxe dépôt 27,30 € - Urne suivante (même dépôt) 13,67 €	
URNE CINERAIRE EN FOSSE - Taxe dépôt 27,30 € - Urne suivante (même dépôt) 13,67 €	
TAXE FORFAITAIRE DE REMISE EN ETAT DES TERRAINS ET CASES REPRIS	111,83 €
<u>II - DROITS DE CONCESSION</u>	2021 euros
CIMETIERE : le mètre carré - Concession trentenaire 162,28 € - Concession cinquantenaire 268,49 €	
COLUMBARIUM : la case - Concession pour 15 ans 265,92 € - Taxe dépôt urne en jardin cinéraire 27,30 €	
DEPOT PROVISoire : - Dépositaire le mois - séjour limité à 6 mois 39,91 €	

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** à 32 voix **POUR** - 3 **ABSTENTIONS**
 (J-L. BOISSARD, J. VIAL, J-P. ALIBEU)
 AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT